Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro ISN : 9476
Centre d'intérêt : 160

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Mémoire sur le financement des commissions scolaires / la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. -- [Sainte-Foy] : La Fédération, 1987.
44 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code : 1780 ; dossier 3/4/47. Dépouillement : Règles budgétaires 1987-1988 -- Politique de financement

Descripteur(s) : Financement * Politique gouvernementale * Gestion budgétaire * Commission scolaire

Ce mémoire de la FCSCQ précise, dans un premier temps, les orientations et les principes soutenus par les commissions scolaires dans l'application du mode de répartition des ressources entre les commissions scolaires. En deuxième lieu, on y fait état de commentaires et de recommandations précises concernant le projet de règles budgétaires pour l'exercice 1987-1988. Enfin, ce mémoire aborde l'élément indispensable du financement des commissions scolaires : une politique de financement appropriée aux commissions.

Type de document :

# Mémoire

9476

## sur le financement des commissions scolaires

- Règles budgétaires 1987 - 1988

- Politique de financement

cscq

*la fédération des commissions scolaires catholiques du québec*

Document: 1780
Dossier: 3/4/47
Avril 1987

# TABLE DES MATIERES


PAGE

AVANT-PROPOS..... 5

PREMIERE PARTIE - PRINCIPE ET ORIENTATIONS DU MODE D'ALLOCATION DES RESSOURCES ET LES REGLES AUX COMMISSIONS SCOLAIRES..... 7

Le mode d'allocation des ressources des commissions scolaires..... 9

DEUXIEME PARTIE - COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SUR LE PROJET DE REGLES BUDGETAIRES SOUMIS A LA CONSULTATION LE 28 FEVRIER 1987 REPARTITION DES SUBVENTIONS ENTRE LES COMMISSIONS SCOLAIRES..... 13

Commentaires et recommandations sur le projet de règles budgétaires 1987-1988..... 15

1.1 Commentaires généraux..... 15

1.2 Etablissement du rapport maître/élèves..... 17

1.3 Les autres dépenses des activités EDUCATIVES, ADMINISTRATIVES ET D'EQUIPEMENTS..... 18

1.4 Ventilation de la variable EDAA..... 19

1.5 Organisme de petite taille..... 19

1.6 Indice d'éloignement et de dispersion..... 20

1.7 Les surfaces excédentaires..... 21

1.8 Education des adultes..... 22

1.9 La sécurité d'emploi..... 23

1.10 Milieu économiquement faible et concentration urbaine..... 24

1.11 Intérêts sur emprunts à court terme..... 24

1.12 Le produit de disposition des actifs immobiliers..... 25

2. REVISION DU MODELE TACHE..... 25

3. COMPRESSION DE 1.3%..... 26

4. PLAN DE TRANSITION RELATIF AU NOUVEAU MODE D'ALLOCATION DES RESSOURCES..... 27

5. Elections scolaires..... 28

CONCLUSION..... 29

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS..... 31

TROISIEME PARTIE - UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT APPROPRIEE AUX COMMISSIONS SCOLAIRES
NIVEAU DE RESSOURCES..... 37

Etat de la question..... 39

RECOMMANDATIONS..... 43

CONCLUSION..... 44

## AVANT-PROPOS

Le 28 février 1987, le MEQ faisait parvenir aux commissions scolaires, pour fins de consultation, le projet de règles pour l'année 1987-1988. Rappelons que la consultation porte sur la deuxième année d'application du modèle d'allocation des ressources. Plusieurs groupes de travail, composés des représentants du MEQ, de la FCSCQ, de l'ADIGECS, de l'ACSQ et de la FQDE, ont participé activement à la révision de la méthode d'allocation des ressources.

Dans un premier temps, nous précisons les orientations et les principes soutenus par les commissions scolaires dans l'application du mode de répartition des ressources entre les commissions scolaires. En deuxième lieu, nous faisons état de commentaires et de recommandations précises concernant le projet de règles budgétaires pour l'exercice 1987-1988.

Enfin, nous abordons l'élément indispensable du financement des commissions scolaires: **Une politique de financement appropriée aux commissions.**

I

# PREMIERE PARTIE

## PRINCIPES ET ORIENTATIONS
## DU
## MODE D'ALLOCATION DES RESSOURCES
## AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

## Le mode d'allocation des ressources des commissions scolaires

**Le financement une préoccupation réseau**

Nous rappelons que la Fédération et les organismes du réseau ont déposé, en septembre 1986, un document faisant état des principes sur lesquels devront être basées les corrections à apporter aux règles budgétaires 1987-1988. Dans le cadre des travaux proposés par le MEQ et la Fédération visant à améliorer le modèle d'allocation des ressources, voici les principes retenus:

**Les corrections devraient:**

a) améliorer l'équité dans la répartition des ressources entre les commissions scolaires;

b) assurer la faisabilité du modèle dans les commissions scolaires locales, intégrées et régionales;

c) assurer la stabilité économique et financière de chaque commission scolaire;

d) assurer à la commission scolaire la capacité d'équilibrer son budget à l'intérieur de sa limite de taxation;

e) favoriser la responsabilisation et l'autonomie de la commission.

**Les éléments de la méthode d'allocation**

Nous soulignons que, pour les commissions scolaires, le modèle d'allocation des ressources doit continuer à être basé sur les éléments suivants:

- une enveloppe globale;
- un coût subventionné par élève;
- un cadre financier triennal;
- les particularités régionales;
- une complète transférabilité.

**Nécessité d'un plan triennal**

Des progrès importants ont été réalisés en tenant compte de ces éléments. Toutefois, suite à l'application du modèle pour une deuxième année dans les commissions scolaires, il nous apparaît nécessaire de mettre en place, pour 1988-1989, un plan triennal.

**Les travaux et la concertation**

Il est important de souligner la concertation qui a été maintenue tout au long des travaux sur l'amélioration du modèle d'allocation des ressources pour l'exercice 1987-1988. Les représentants des six sous-groupes de travail (consolidation du modèle, les clientèles EDAA, l'éducation des adultes, concentration urbaine et milieux économiquement faibles, le rapport maître/élèves et la sécurité d'emploi), ont travaillé en étroite collaboration avec le MEQ et le réseau. Cette méthode de travail a permis d'identifier des problèmes précis et d'apporter des solutions répondant aux besoins et attentes des commissions scolaires.

D'autre part, les autres travaux menés sur les règles budgétaires et, particulièrement, sur les contrôles administratifs et financiers sont, à notre point de vue, dans la bonne voie. Ces travaux sont dans l'intérêt aussi bien du MEQ que des commissions scolaires.

II

## DEUXIEME PARTIE

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SUR LE PROJET DE REGLES BUDGETAIRES SOUMIS A LA CONSULTATION LE 28 FEVRIER 1987

## REPARTITION DES SUBVENTIONS ENTRE LES COMMISSIONS SCOLAIRES

# Commentaires et recommandations sur le projet de règles budgétaires 1987-1988

## 1.1 Commentaires généraux

**Equité de la méthode**

En général, les commissions scolaires reconnaissent, suite au vécu de la première année, que la nouvelle méthode d'allocation des ressources est plus équitable. En effet, elle permet un partage plus équilibré des ressources entre les commissions tout en respectant les particularités régionales.

**Stabilité financière**

Toutefois, il faudra éviter une révision constante des paramètres afin d'empêcher le phénomène de distribution des ressources "en dents de scie". Dans le but de permettre aux commissions scolaires une planification normale de leurs ressources humaines, matérielles et financières, il est nécessaire de leur assurer un minimum de stabilité dans leur gestion financière.

**Plan triennal**

Bien que les changements apportés au modèle visent une plus grande équité, il devient urgent, comme nous l'avons signalé à maintes reprises, d'allier changements et stabilité afin de permettre aux commissions scolaires de planifier leur organisation scolaire à moyen et long termes. Pour réaliser cet objectif, la mise en place d'un plan triennal s'impose.

**RECOMMANDATIONS:**

**QU'un plan triennal soit mis en place pour l'exercice 1988-1989;**

**QUE les travaux sur le plan triennal et sa validation, commission scolaire par commission scolaire, se réalisent en concertation avec la Fédération des commissions scolaires et des organismes du réseau;**

**QUE les travaux sur le plan triennal débutent en mai 1987.**

## 1.2 Etablissement du rapport maître/élèves

**Taux normalisé pour les EDAA**

Les subventions des commissions scolaires se situent dans un contexte de niveau constant des ressources. Il faut rappeler qu'il n'y a pas de mode précis d'identification des clientèles en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Il est donc compréhensible et rationnel d'appliquer une méthode visant une distribution des ressources plus équitable en ce domaine. Mais cette méthode doit aussi tenir compte de la situation de certaines commissions scolaires aux prises avec une clientèle réelle sensiblement plus élevée que les taux proposés à l'élémentaire (2.75%) et au secondaire (10%) de leur clientèle.

**RECOMMANDATIONS:**

**QUE le MEQ tienne compte des situations problématiques dans certaines commissions scolaires suite à l'application des taux normalisés pour déterminer leur clientèle EDAA;**

QUE des mesures soient prises au cours des travaux 1987-1988 pour bien définir la clientèle des élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage;

QUE le financement des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage fasse l'objet d'une étude plus poussée en 1987-1988 et que les correctifs s'appliquent en 1988-1989.

## 1.3 Les autres dépenses des activités EDUCATIVES, ADMINISTRATIVES et d'EQUIPEMENTS:

**Rajeunissement de l'année de référence pour les autres dépenses des activités éducatives, administratives et d'équipements**

L'année 1984-1985 a été retenue comme année de référence au lieu de l'année 1983-1984 dans le but de rajeunir les coefficients applicables aux variables. Même si nous sommes d'accord avec le principe du rajeunissement de l'année de référence pour établir les montants alloués pour les autres dépenses en 1987-1988, il est urgent de stabiliser le système dans un cadre triennal. La mise en place d'un plan triennal aura l'avantage de limiter les changements et de définir à l'avance le niveau de ressources disponibles aux commissions scolaires.

**RECOMMANDATION:**

**Une fois de plus, nous recommandons la mise en place d'un plan triennal en concertation avec les commissions scolaires pour l'exercice 1988-1989.**

## 1.4 Ventilation de la variable EDAA:

**Ventilation de la variable EDAA au primaire et au secondaire**

L'introduction de coefficients distincts pour l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage permet de mieux refléter les clientèles réelles des commissions scolaires.

Les coûts étant plus élevés au secondaire, la distribution des ressources est donc plus équitable.

## 1.5 Organisme de petite taille:

**Modification de l'indice de petite taille pour les commissions scolaires intégrées**

La prise en compte au niveau des activités administratives d'un nouvel indice de petite taille pour les commissions scolaires intégrées (3,500 élèves et moins) doit refléter la réalité de ces commissions scolaires au Québec.

Ces commissions scolaires, comme les petites commissions, font partie intégrante de la réalité québécoise. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, aucun modèle, aucune règle budgétaire globale ne sont en mesure de tenir compte intégralement de cette situation.

Des efforts importants ont été faits et nous sommes d'avis que les correctifs apportés vont dans la bonne voie.

**RECOMMANDATION:**

**QUE le MEQ, en concertation avec la FCSCQ et les organismes du réseau, étudie en profondeur le financement des organismes de petite taille en 1987-1988.**

## 1.6 Indice d'éloignement et de dispersion:

**Modifications à l'indice d'éloignement et de dispersion**

Les modifications apportées à l'indice d'éloignement et de dispersion sont susceptibles d'améliorer le financement des commissions scolaires qui étaient aux prises avec ces problèmes. Toutefois, il faut être vigilant quant à l'importance relative des dépenses

attribuables à la situation géographique. Il faudra donc éviter de créer des distorsions et d'apporter les correctifs qui s'imposent.

**RECOMMANDATIONS:**

**QUE le MEQ, en concertation avec la FCSCQ et le réseau, valide l'indice d'éloignement et de dispersion;**

**QUE le MEQ, en concertation avec la FCSCQ et le réseau, continue les travaux entrepris dans le but de rendre plus équitable l'indice d'éloignement et de dispersion.**

## 1.7 Les surfaces excédentaires:

**Bonification du coefficient relatif aux surfaces excédentaires**

Le fait de bonifier le coefficient relatif aux surfaces excédentaires est de matière à aider les commissions scolaires. Il nous apparaît important que le MEQ continue ses travaux sur l'ensemble du dossier des surfaces ainsi que l'amélioration de la collecte des données en provenance des commissions scolaires.

**RECOMMANDATIONS:**

**QUE le MEQ continue ses travaux concernant le dossier des surfaces;**

**QUE le formulaire sur la collecte des données concernant les surfaces soit modifié pour la prochaine année scolaire.**

## 1.8 Education des adultes:

**Changement dans le financement de l'éducation des adultes**

Plusieurs changements ont été apportés au financement de l'éducation des adultes, entre autres, le financement sera basé sur l'élève à temps plein (15 heures semaines) et à temps partiel (moins de 15 heures semaines). Ces changements ont été analysés par plusieurs groupes de travail.

Dans l'ensemble, les résultats des changements apportés au financement de l'éducation des adultes sont positifs. La validation des changements doit se continuer pour assurer une plus grande équité dans la distribution des ressources.

**RECOMMANDATION:**

QUE le MEQ, en concertation avec la FCSCQ et le réseau, valide l'application du mode de financement de l'éducation des adultes afin de s'assurer du partage équitable des ressources entre les commissions scolaires.

## 1.9 La sécurité d'emploi:

**Révision des coefficients de non-résorption**

Dans l'ensemble, la révision des coefficients représente davantage la réalité des commissions scolaires. Toutefois, le MEQ devrait tenir compte des congés sans solde et du retour de ces derniers comme cela s'applique dans la formule 1986-1987.

**RECOMMANDATION:**

QUE le MEQ s'assure que les divers éléments qui servent à déterminer le bassin des gens en disponibilité, entre autres le retour des congés sans solde, soient considérés dans le financement de la sécurité d'emploi.

## 1.10 Milieu économiquement faible et concentration urbaine:

Les travaux concernant ce sujet n'ont pas permis de trouver un indice valable pour l'année 1987-1988. Nous pensons que les travaux devraient se continuer pour trouver des pistes de solutions.

**RECOMMANDATION:**

**QUE le MEQ continue ses travaux relatifs au milieu économiquement faibles et la concentration urbaine, en concertation avec le réseau, dans le but de définir un indice acceptable pour les commissions scolaires concernées.**

## 1.11 Intérêts sur emprunts à court terme:

**Modification à la méthode de calcul du rendement de la bonification des intérêts**

L'application d'un taux de 50% au calcul du rendement "Bonification" va à l'encontre du principe d'équité et de responsabilisation des commissions scolaires. Il n'est pas équitable pour les commissions scolaires que le MEQ s'approprie des fonds qui appartiennent aux contribuables locaux.

**RECOMMANDATION:**

**QUE le MEQ rétablisse intégralement le taux à 100% du calcul du rendement "Bonification".**

1.12 **Le produit de disposition des actifs immobiliers:**

Le produit de la vente d'actifs immobiliers pourra être réaffecté à certains projets déterminés par la commission scolaire.

C'est un nouveau pas vers la responsabilisation et l'autonomie de la commission scolaire. De plus, il faudrait accentuer les démarches qui rendraient les commissions scolaires davantage responsables.

## 2. REVISION DU MODELE TACHE

Il devient important de réviser le modèle tâche pour l'exercice 1988-1989. Il est aussi important de viser une plus grande équité en ce domaine.

**RECOMMANDATION:**

QU'un groupe de travail soit mis sur pied en concertation avec la FCSCQ pour réviser le modèle qui s'appliquera en 1988-1989.

3. **COMPRESSION DE 1.3%:**

Les commissions scolaires sont totalement en désaccord avec le taux de compression de 1.3% appliqué aux différents coefficients entrant dans le calcul des paramètres 1987-1988. Cette compression s'applique donc directement aux activités éducatives, administratives et d'équipements. Elle est tout à fait inacceptable.

Les compressions répétées, combinées à la sous-indexation des dépenses, continuent à diminuer les ressources financières dont les commissions scolaires ont besoin pour offrir les services aux élèves qui fréquentent leurs écoles.

Le contexte budgétaire 1987-1988 est aussi tributaire des compressions et du manque à gagner des années précédentes. Pourtant, le MEQ évoque que le modèle est construit à partir d'un niveau constant de ressources. Mais, à chaque année, la marge de manoeuvre est réduite et on impose encore des compressions.

**RECOMMANDATION:**

QUE le MEQ annule les compressions décrétées pour l'année 1987-1988.

## 4. PLAN DE TRANSITION RELATIF AU NOUVEAU MODE D'ALLOCATION DES RESSOURCES

Dans le but de maintenir la stabilité économique et financière de toutes les commissions scolaires du Québec, les montants alloués au plan de transition en 1986-1987 devraient être reconduits en 1987-1988. Toutefois, le mode d'attribution de ressources additionnelles aux commissions scolaires qui en auraient besoin devrait être allégé. Il faudrait éviter toute démarche qui viserait à faire "parader" les commissions scolaires inutilement.

L'attribution de cette allocation devrait être basée sur des critères simples et connus. De cette manière, on enlèverait tout l'arbitraire qui pourrait se glisser dans l'application d'une telle mesure.

**RECOMMANDATIONS**

**QUE le MEQ reconduise en 1987-1988 les montants alloués au plan de transition 1986-1987 relatif à l'application du nouveau mode de financement des commissions scolaires.**

**QUE ces montants soient répartis aux commissions scolaires qui en ont besoin à partir de critères simples et connus.**

5. **Elections scolaires:**

L'année 1987-1988 en sera une d'élections générales des commissaires pour l'ensemble du Québec. Il faut rappeler qu'au cours des années passées les élections étaient réparties sur trois ans.

Nous remarquons que le coût des élections générales n'a pas été intégré au niveau des paramètres des règles budgétaires 1987-1988. C'est un recul important en termes de financement.

**RECOMMANDATION:**

**QUE le MEQ intègre dans les règles budgétaires 1987-1988 le financement adéquat pour les élections générales des commissaires.**

## CONCLUSION

Dans l'ensemble, le modèle d'allocation des ressources est plus équitable envers les commissions scolaires. Toutefois, il devient urgent de doter les commissions scolaires d'un plan triennal afin de leur permettre d'exercer une planification à plus long terme.

Les commissions scolaires ont subi depuis plusieurs années de nombreuses compressions. Il est temps d'y mettre un terme afin qu'elles puissent investir dans des projets susceptibles d'améliorer la qualité des services.

D'autre part, l'application du modèle en 1987-1988 ne devrait, en aucune manière, mettre en cause:

- la stabilité économique et financière de chaque commission scolaire;
- la capacité d'équilibrer le budget de la commission scolaire à l'intérieur de sa limite de taxation;
- l'autonomie de la commission scolaire.

Conséquemment, l'établissement du plafonnement relié à la nouvelle méthode doit s'inspirer de ces principes tout en tenant compte de l'effort que les commissions scolaires doivent faire dans la rationalisation de leur organisation.

Enfin, il faut rappeler que le modèle doit favoriser une plus grande responsabilisation des commissions scolaires dans la gestion de leurs ressources humaines, matérielles et financières.

## SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

### Commentaires généraux

RECOMMANDATIONS:

1. QU'un plan triennal soit mis en place pour l'exercice 1988-1989;

2. QUE les travaux sur le plan triennal et sa validation, commission scolaire par commission scolaire, se réalisent en concertation avec la Fédération des commisaions scolaires et des organismes du réseau;

3. QUE les travaux sur le plan triennal débutent en mai 1987.

### Etablissement du rapport maître/élèves

RECOMMANDATIONS:

4. QUE le MEQ tienne compte des situations problématiques dans certaines commissions scolaires suite à l'application des taux normalisés pour déterminer leur clientèle EDAA;

5. QUE des mesures soient prises au cours des travaux 1987-1988 pour bien définir la clientèle des élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage;

6. QUE le financement des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage fasse l'objet d'une étude plus poussée en 1987-1988 et que les correctifs s'appliquent en 1988-1989.

**Les autres dépenses des activités EDUCATIVES, ADMINISTRATIVES et d'EQUIPEMENTS:**

**RECOMMANDATION:**

7. Une fois de plus, nous recommandons la mise en place d'un plan triennal en concertation avec les commissions scolaires pour l'année 1988-1989.

**Organisme de petite taille:**

**RECOMMANDATION:**

8. QUE le MEQ, en concertation avec la FCSCQ et les organismes du réseau, étudie en profondeur le financement des organismes de petite taille en 1987-1988.

Indice d'éloignement et de dispersion:

RECOMMANDATIONS:

9. QUE le MEQ, en concertation avec la FCSCQ et le réseau, valide l'indice d'éloignement et de dispersion;

10. QUE le MEQ, en concertation avec la FCSCQ et le réseau, continue les travaux entrepris dans le but de rendre plus équitable l'indice d'éloignement et de dispersion.

Les surfaces excédentaires:

RECOMMANDATIONS:

11. QUE le MEQ continue ses travaux concernant le dossier des surfaces;

12. QUE le formulaire sur la collecte des données concernant les surfaces soit modifié pour la prochaine année scolaire.

**Education des adultes:**

**RECOMMANDATION:**

13. QUE le MEQ, en concertation avec la FCSCQ et le réseau, valide l'application du mode de financement de l'éducation des adultes afin de s'assurer du partage équitable des ressources entre les commissions scolaires.

**La sécurité d'emploi:**

**RECOMMANDATION:**

14. QUE le MEQ s'assure que les divers éléments qui servent à déterminer le bassin des gens en disponibilité, entre autres le retour des congés sans solde, soient considérés dans le financement de la sécurité d'emploi.

**Milieu économiquement faible et concertation urbaine:**

**RECOMMANDATION:**

15. QUE le MEQ continue ses travaux relatifs au milieu économiquement faible et la concentration urbaine, en concertation avec le réseau, dans le but de définir un indice acceptable pour les commissions scolaires concernées.

**Intérêts sur emprunts à court terme:**

**RECOMMANDATION:**

16. QUE le MEQ rétablisse intégralement le taux à 100% du calcul du rendement "Bonification".

**REVISION DU MODELE TACHE**

**RECOMMANDATION:**

17. QU'un groupe de travail soit mis sur pied en concertation avec la FCSCQ pour réviser le modèle qui s'appliquera en 1988-1989.

**COMPRESSION DE 1.3%:**

**RECOMMANDATION:**

18. QUE le MEQ annule les compressions décrétées pour l'année 1987-1988.

**Plan de transition relatif au nouveau mode d'allocation des ressources**

19. QUE le MEQ reconduise en 1987-1988 les montants alloués au plan de transition 1986-1987 relatif à l'application du nouveau mode de financement des commissions scolaires.

20. QUE ces montants soient répartis aux commissions scolaires qui en ont besoin à partir de critères simples et connus.

**Elections scolaires:**

**RECOMMANDATION:**

21. QUE le MEQ intègre dans les règles budgétaires 1987-1988 le financement adéquat pour les élections générales des commissaires.

# III

# TROISIEME PARTIE

# UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT APPROPRIEE AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

## NIVEAU DE RESSOURCES

## ETAT DE LA QUESTION

### LA POLITIQUE DE FINANCEMENT

**Recommandations de la FCSCQ et des partenaires du réseau sur la politique de financement**

Le 28 juin 1985, la Fédération déposait au ministère de l'Education les recommandations acceptées par son Assemblée générale tenue les 7 et 8 juin. Elles faisaient état des éléments d'un nouveau modèle d'allocation des ressources et des éléments d'une politique de financement appropriée aux commissions scolaires.

**Etude des systèmes d'enseignement**

Il faut se rappeler que les recommandations sur la politique de financement ont été faites après une étude aussi bien du système scolaire québécois que de celui des autres provinces canadiennes, du système américain et des principaux pays de l'OCDE.

**Les programmes**

**Le modèle d'allocation des ressources n'est qu'un moyen, un outil, une méthode de répartition plus équitable des subventions du MEQ entre les commissions scolaires.** Mais, de plus, ce qui importe, c'est que le ministère

de l'Éducation et ses partenaires puissent discuter et s'entendre sur les grands objectifs du réseau et la mise en place des programmes et des moyens pour les atteindre.

**Urgence d'élaborer une politique de financement**

La lecture et l'analyse que la Fédération et ses partenaires ont faites du réseau scolaire démontrent **l'urgence d'élaborer une politique de financement.** L'objectif général est d'assurer la rationalisation de notre système d'enseignement par la recherche d'une plus grande efficacité et d'une plus grande efficience dans la gestion des ressources. Cette rationalisation doit se faire dans la perspective d'améliorer la qualité des services à offrir aux élèves qui fréquentent nos écoles.

**Propos du Ministre**

Le ministre de l'Education, lors de sa rencontre avec les présidents et les directeurs généraux des commissions scolaires le 8 février 1986, disait: **"il est important de donner aux commissions scolaires le statut politique et juridique, les pouvoirs et les moyens d'actions à l'accomplissement de leur mission... les commissions scolaires sont pour moi un élément essentiel de notre struc-**

ture scolaire québécoise et un moyen indispensable pour le bon fonctionnement de notre système d'éducation. Non seulement voulons-nous conserver les commissions scolaires, nous voulons les valoriser et les renforcer."

**Des actions concrètes**

Depuis le dépôt du document: **"Enoncé des éléments d'une politique de financement appropriée aux commissions scolaires"**, des résultats ont été obtenus. En effet, **il faut noter qu'une véritable concertation s'est établie entre le MEQ, la Fédération et les organismes** du réseau. Le ministre a accepté la mise en place d'une "Commission de financement" et un projet de plan triennal a été déposé le 21 novembre 1986.

**Actions à venir**

Nous attendons de la part du gouvernement une réponse concernant les autres éléments suivants du rapport adopté par l'Assemblée générale sur "La politique de financement appropriée aux commissions scolaires:

- un meilleur partage des rôles;
- une plus grande autonomie des commissions scolaires;

- **un véritable pouvoir de taxation accompagné d'un système de péréquation adéquat;**
- la décentralisation de la négociation des conventions collectives au niveau des commissions scolaires.

**RECOMMANDATIONS**

1. Nous recommandons au ministre de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer un meilleur partage des rôles entre le MEQ et les commissions scolaires.

2. Nous recommandons au ministre de doter les commissions scolaires d'un véritable pouvoir de taxation accompagné d'un système de péréquation adéquat.

3. Nous recommandons au ministre de mettre en place un plan triennal en concertation avec la FCSCQ pour l'exercice financier 1988-1989.

4. Nous recommandons au ministre de décentraliser la gestion des conventions collectives vers les commissions scolaires.

**Conclusion**

Il s'agit maintenant de concrétiser le discours dans des actions qui vont permettre aux élus locaux d'être de véritables "décideurs". La politique de financement vise donc à responsabiliser la commission scolaire et à accroître son autonomie de gestion.